

Décision 23-DCC-205 du 17 octobre 2023

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Innergex France par Predica (Groupe Crédit Agricole) et Innergex Energie Renouvelable

Posted on: 17 octobre 2023 | Secteurs :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notificante	Predica (Groupe Crédit Agricole) et Innergex Energie Renouvelable
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)

Innergex France

Lire

Le texte intégral
126.2 Ko